

Egalité à l'EPFL : redresser la barre

Autor(en): **sch**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 1

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-286711>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Au perchoir de la Chambre du peuple, Gret Haller

Une socialiste bernoise, féministe, occupe pendant un an la plus haute fonction du pays, la présidence du Conseil national. Portrait.

La nouvelle présidente du Conseil national s'appelle Gret Haller. Une socialiste qui siège dans la députation bernoise et qui affiche clairement ses convictions féministes. Elle assumera jusqu'en décembre 1994 la plus haute fonction du pays, puisque c'est le Parlement, pouvoir législatif élu par le peuple, qui a le pas sur le gouvernement, pouvoir exécutif.

Gret Haller, 47 ans, est une femme réputée pour son franc-parler, qui a fait preuve de suffisamment d'humilité et d'intelligence pour arriver à se faire respecter sans pour autant renier ses convictions. Jusqu'ici sa vie, explique-t-elle, comporte trois périodes. La période zurichoise de son enfance, sa formation de juriste, son mariage terminé par un divorce.

La première période bernoise est marquée par son installation à Berne en 1975, l'ouverture d'une étude d'avocat, l'entrée au Parti socialiste, suivie d'une élection au Législatif de la ville de Berne, et par l'affirmation de son engagement féministe. Point fort de cette période, son élection à la Municipalité de Berne en 1984, où on lui confie la direction des écoles. Gret Haller est à l'écoute de ces jeunes qui cherchent leur place dans la ville. Elle s'oppose durement à son collègue qui dirige la police, lorsque celui-ci ordonne l'évacuation par la force du «village autonome des



Gret Haller. (Photo Edouard Rieben)

Je veux poursuivre avec persévérance le chemin vers plus de clarté intérieure et de raison, avec tolérance et en silence, en étant gaie et détendue, en riant ou en pleurant.

Gret Haller

Zaffarayas». Implanté en pleine ville au bord de l'Aar, des jeunes sans abri ont essayé d'y développer une vie communautaire culturelle et conviviale. Cette attitude de Gret Haller lui vaut d'être accusée de manque de collégialité. En 1988, elle n'est pas réélue.

La troisième période de sa vie commence par une profonde crise de doute sur elle-même. Mais elle avait été élue au Conseil national en 1987. Et après un temps de réflexion, elle refait surface et s'engage avec élan pour tenter de sauver la 10e révision de l'AVS. Elle est à l'origine, avec sa collègue Lili Nabholz, radicale de Zurich, du «splitting», mode de calcul de la rente permettant à chaque époux de disposer de son propre compte AVS. Elle donne des gages de son ouverture sur le monde en participant activement aux travaux de la délégation suisse auprès du Conseil de l'Europe.

Féministe, elle avoue être en faveur des «quotas» tant qu'ils sont nécessaires et soutient, par conséquent, l'initiative populaire du 3 mars.

C'est une femme qui aime réfléchir, ce qui s'est traduit par la production de quatre livres où serpente comme un fil rouge la volonté d'écouter ses interlocuteurs pour pouvoir les gagner à sa cause. A l'exemple de son dernier ouvrage, intitulé, en traduction libre de l'allemand, *De la Lutte à la Conciliation*.

Anne-Marie Ley

Loi sur l'égalité

Au fil des amendements

(pbs) – La commission des questions juridiques au Conseil national a examiné le projet de loi sur l'égalité. Elle a maintenu le droit des organisations féminines et des syndicats à porter plainte en cas d'inégalité de salaire, mais à la condition d'y être autorisée par la victime de la discrimination. La commission a approuvé le renversement de la preuve, le plaignant ou la plaignante n'ayant à prouver que la vraisemblance de l'inégalité.

Le harcèlement sexuel n'est pas encore défini, un groupe de travail doit préparer des propositions. De même pour la procédure à suivre lorsque quelqu'un pense n'avoir pas été engagé en raison d'une

discrimination. Malgré une soixantaine de propositions d'amendements, la commission ne s'est finalement pas beaucoup écartée du projet du Conseil fédéral, qui doit encore subir une deuxième lecture.

AVS

Dix ans pour réviser

(pbs) – Le Forum de la prévoyance a réuni à Lucerne des représentants de tous les milieux intéressés. On y a présenté les différents modèles proposés pour la révision de l'AVS, qui vont être discutés dans le courant de janvier par la commission du Conseil des Etats: splitting, rente unique, etc. Employeurs et syndicats ont pu faire valoir leurs craintes et desirs auprès des politiciens de toute

tendance et de fonctionnaires de l'Office fédéral des assurances.

Une étude financée par le Fonds national de la recherche a jeté l'alarme. Elle a en effet annoncé que dans quarante ans la prévoyance sociale, soit l'ensemble de nos assurances, absorberait 33% du produit intérieur brut, donc 1 franc sur 3 gagnés en Suisse, contre 1 sur 4 actuellement.

Lors de la conférence de presse où ont été présentés les résultats de cette étude, l'Office fédéral des assurances sociales a indiqué que la Suisse a dix ans pour régler le financement de l'AVS, y compris le choix d'un modèle lors de la révision en cours et la fixation de l'âge de la retraite pour hommes et femmes.

Lors de la session du «parlement des gens âgés», la conseillère fédérale Ruth Dreifuss s'est exprimée sur la question du financement de

l'AVS: «Il n'y a pas lieu de paniquer», a-t-elle affirmé, rassurante.

Egalité à l'EPFL

Redresser la barre

(sch) – «Quand une barre de fer est tordue dans un sens, pour la redresser, il faut la tordre dans l'autre!» Ce proverbe chinois servait en quelque sorte de conclusion à l'annonce du programme d'action 1993-1996 en faveur de l'égalité entre femmes et hommes à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

Pour répondre aux instructions du Département fédéral de l'intérieur, l'EPFL a prévu une série de mesures positives afin d'encourager l'accession des femmes à la formation scientifique. Ces mesures sont

actuellement mises en consultation et les décisions définitives seront prises dès le début de l'année.

L'égalité qualitative entre femmes et hommes au sein de la haute école lausannoise passe par l'aplanissement de certains obstacles sur le chemin des carrières professionnelles féminines. Le premier programme d'action mis sur pied propose:

- la nomination d'une «déléguee à l'égalité», de formation scientifique (poste à 30%), déléguée qui sera soutenue par une «commission de l'égalité»;

- le lancement de campagnes spéciales de promotion des études d'ingénieurs;

- l'offre de sept bourses de doctorat féminin de trois ans (durée prolongée pour les doctorantes ayant une responsabilité familiale);

- la recherche de professeurs selon une procédure inhabituelle; trouver d'abord la candidate de haut niveau et créer ensuite le poste en fonction de la personne retenue;

- l'encouragement des candidatures féminines pour tous les postes de classe supérieure à 18;

- l'assouplissement des horaires et du taux d'occupation;

- l'augmentation de la capacité de la garderie;

- une meilleure diffusion de l'information relative aux promotions possibles; par exemple, les cours pour secrétaires offerts par Polyfemmes et par le Service de formation du personnel sont officialisés.

Une initiative à suivre à l'heure où la conjoncture pousse les femmes à préférer le foyer aux études.

UNIFEM

Soutien au développement

(pbs) – Un comité Suisse-Liechtenstein pour l'UNIFEM a été créé le 20 novembre à Berne, avec l'appui de deux organisations féminines internationales bien implantées en Suisse: Soroptimist et Zonta. Son but est de diffuser des informations sur les activités du Fonds des Nations Unies pour les femmes, qui a déjà soutenu

plus de 800 projets dans le monde. Mais le comité suisse veut aussi soutenir un projet particulier, et il en a choisi un, parmi les 150 en cours, en faveur des femmes d'Ethiopie.

La présidence est assurée par Danielle Bridel, avocate, à Lausanne. Font aussi partie du comité Mme Christine Beerli, conseillère bernoise aux Etats, une spécialiste des questions du développement et une représentante du comité suisse pour l'Unicef.

Unifem Suisse-Liechtenstein, c/o Eva Michaelis, Jägerweg 2, 3014 Berne.

Formation

Projet pilote

(pbs) – Les écoles professionnelles et commerciales de Nyon et de Sion et cinq classes de Genève participent à un projet pilote sur le plan Suisse pour la promotion des femmes dans le secteur commercial. Le projet est soutenu par l'Alliance de sociétés féminines, la Société pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle et la Société suisse des employés de commerce. Il est financé par le crédit de 162 millions pour six ans voté en 1990 par les Chambres en faveur du perfectionnement professionnel à tous les niveaux.

Dans le même ordre d'idée, les banques cantonales latines ont organisé un séminaire intitulé Femmes et stratégie dans le cadre de leur centre de formation. Il a eu lieu à Lausanne, a duré trois jours et a réuni une douzaine de femmes âgées de 24 à 53 ans. «Ce séminaire ne changera pas la situation professionnelle des femmes du jour au lendemain, mais leur prise de conscience peut être un premier pas vers des changements», espère le directeur du Centre de formation des banques cantonales latines.

Discrimination salariale

L'effet boule de neige

(pbs) – Neuf jardinières d'enfants et cinq maîtresses de travaux manuels et d'ensei-

gnement ménager ont obtenu que le tribunal administratif les place dans une classe supérieure de salaire. Il s'est basé sur l'expertise d'un psychologue du travail qui a constaté qu'il y avait discrimination, parce qu'il s'agit de professions féminines et qu'on n'avait pas tenu compte d'éléments tels que le sens des responsabilités, l'autonomie et l'autorité, l'effort mental et psychique, etc.

Le même tribunal avait déjà reconnu une fois l'existence de cette discrimination, mais refusé de donner raison aux plaignantes pour ne pas mettre en cause toute l'échelle des salaires, qui date de 1970. Le tribunal fédéral avait renvoyé l'affaire au canton, en lui demandant de faire faire une expertise portant sur l'évaluation «verticale» des professions en question (en les comparant aux autres professions enseignantes), mais aussi une évaluation «horizontale» (en les comparant à des professions analogues telles que services sociaux ou de santé).

Le gouvernement vient d'annoncer qu'il allait faire

appel au TF contre le nouveau jugement du tribunal administratif, parce que le rapport d'expertise n'a pas procédé à l'évaluation horizontale. On voit là une manœuvre dilatoire, une révision de l'échelle des salaires étant en cours: si on appliquait déjà le jugement du tribunal administratif, jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle échelle, le canton serait amené à introduire l'égalité de salaire entre des professions de valeur inégale. Ainsi les maîtresses ménagères seraient payées comme des infirmières-chefes, et une jardinière d'enfants comme une assistante sociale et recevrait 1700 francs de plus qu'une infirmière.

Il s'agit avant tout d'une question financière. Avec la nouvelle échelle, les salaires coûteront de toute façon plus cher. Si le TF donne raison aux plaignantes, avec effet rétroactif au 1er novembre 1987, cela coûtera à Bâle quelque 23 millions, somme que la Ville n'a pas les moyens d'inscrire à son budget.



The Institute of Social and Preventive Medicine, University of Lausanne, Switzerland, is seeking an

Associate Professor of Epidemiology of Chronic diseases and Head of its Division of Epidemiology and Prevention

The division is mainly concerned with the epidemiology of cancer and cardiovascular diseases, and includes the

Vaud Cancer Registry.

The research activities include development of on-going projects in collaboration with various Swiss and international bodies involved in the prevention of cancer and cardiovascular diseases.

The candidate should have a sound productive research background and should have demonstrated his/her ability to work in the epidemiological research environment. He/she should possess skills in the management of a population-based cancer registry.

His/her main academic task will include pre- and post-graduate teaching at the School of Medicine and assistance in doctoral work.

Candidates are asked to send their resumes (curriculum vitae, list of publications and usual documents) to the Dean of the Faculty of Medicine: Professor C. Perret, Faculté de Médecine, Rue du Bugnon 9, CH - 1005 Lausanne, before 15th March 1994. The conditions of the position may be obtained at the same address.